

**Fanm Deside**  
**Solidarite Fanm Ayisyèn – SOFA**  
**Asosyasyon Fanm Solèy Dayiti – AFASDA**  
**Unité de Recherche Médico-légale - URAMEL**  
**Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques – CONHANE**  
**Réseau National de Défense des Droits Humains – RNDDH**  
**Commission Episcopale Nationale Justice et Paix – CE-JILAP**  
**Centre d'Analyse et de Recherches en Droits de l'Homme – CARDH**  
**Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains – POHDDH**  
**Mouvement des Femmes Haïtiennes pour l'Education et le Développement – MOUFHED**

---

***Opération de réveil de la Population pour sauver la  
jeunesse haïtienne : la pétition signée et une proposition de loi  
vont être déposées au Parlement***

***I- Mise en contexte de la Caravane***

Au cours des mois de mars et d'avril 2017, dix (10) organisations de la société civile se sont mises en coalition pour réaliser une opération de réveil de la population et de sauvegarde de la jeunesse, face à la délinquance juvénile et les incitations publiques et ouvertes à la débauche.

Une caravane de recueil de signatures a été organisée du 19 au 24 mars 2017.

L'objectif était de mobiliser et de sensibiliser la société haïtienne sur les problèmes auxquels la jeunesse haïtienne est confrontée et d'exiger des autorités haïtiennes l'adoption de mesures visant à la protéger.

*Dix mille neuf cent quatre-vingt-seize (10.996) signatures ont été recueillies dont dix mille sept cent quatre-vingt-neuf (10.789) dans les dix (10) départements géographiques du pays et deux cent sept (207) signatures en ligne, dont plus d'une centaine, de personnes vivant à l'étranger.*

Les différentes remarques et recommandations faites par la population ont poussé les organisations susmentionnées à chercher l'expertise des spécialistes pour l'élaboration d'une proposition de loi sur la protection des Mineurs et de la Jeunesse.

La conférence de ce matin vise à informer la presse et la population que la pétition, accompagnée de la proposition de loi, sera déposée au Parlement haïtien le mardi 25 juillet 2017.

Les organisations en profitent pour faire une présentation des grandes lignes de ladite proposition de loi relative à la protection des mineurs.

## ***II- Brève présentation de la proposition de loi relative à la protection des mineurs***

1. La proposition de loi de la société civile visant la protection des Mineurs et des Jeunes Adultes est constituée de *quatre* (4) titres et d'une vingtaine d'articles. Elle touche, entre autres, à la pédophilie, au proxénétisme, à l'abandon et au travail forcé des mineurs.
2. L'objet de la proposition de loi est de protéger et de défendre les Mineurs et les Jeunes Adultes en danger face aux dérives sociales, morales et culturelles.

La proposition de loi prévoit aussi la mise en place d'organes national, départementaux et communaux appelés à veiller au respect des prescrits en :

- ***Evaluant, orientant et en suivant les actions et décisions au niveau national pour la défense et la protection des mineurs et des jeunes adultes en danger ou exposés aux abus, à l'abandon, à la pédophilie, à la dépravation, à la débauche ou à la délinquance.***
  - ***Appliquant les lois et mesures de protection des mineurs et des jeunes adultes dans les communes et sections communales, sous réserves des compétences spécifiques des autorités de protection de l'enfant et des autorités judiciaires.***
3. Au terme de la proposition de loi, les organes susmentionnés auront plein ***pouvoir pour repérer, obtenir dénonciation, enquêter et rapporter aux instances compétentes.***

Dans le cadre de la présente proposition, les dénonciations, verbales, écrites, ou faites par toutes les voies de communication, pourront aussi être anonymes.

***En conclusion, les organisations impliquées dans cette opération de réveil et de sauvegarde de la jeunesse, invitent la population en général à emboîter le pas car, il s'agit d'un combat pour le futur d'Haïti.***

Port-au-Prince, le 18 juillet 2017.